

CONSEIL D'ADMINISTRATION – jeudi 7 mars 2024

Délibération n° 2024_02

Présents avec voix délibératives :

- Mme Anne BABIAN-LHERMET, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire
- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

M. Philippe LONGEVIALLE, Adjoint au Payeur régional, M. François TEPPAZ-MISSON, Directeur Adjoint de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier, M. Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, M. Simon BANCAREL, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, M. Laurent FAURE, Conseil départemental de la Haute-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux régionaux, renommée « convention d'occupation temporaire du domaine public régional »**
- **d'autoriser le Directeur de la Régie Régionale « Auvergne Numérique » à signer cette convention avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.**

Le Président,



Bruno FAURE